



Lavalur le 13 avril 2015

LES DEPUTES VOTENT LA SUPPRESSION DE L'ORDRE INFIRMIER !

Est-ce enfin vraiment la fin de l'ordre infirmier ? Il serait temps....

Les députés ont supprimé dans la nuit du 9 au 10 avril 2015 l'ordre infirmier, dans le cadre de l'examen du projet de loi de santé.

Un amendement avait été déposé par une dizaine de députés socialistes avec en chef de file Annie LE HOUEROU (apparentée socialiste, Côtes-d'Armor).

Attention : Le texte doit encore passer au Sénat, puis être voté dans les mêmes termes par les deux chambres, faute de quoi le dernier mot revient à l'Assemblée.

La CGT salue l'écoute des parlementaires dans leur volonté de répondre aux aspirations de la grande majorité des infirmiers.

La Ministre, contrairement à ce qu'elle affirme depuis plus d'un an, n'a pas soutenu cet amendement. L'Ordre National Infirmier a communiqué auprès de ses élus pour leur signifier que tout n'était pas perdu et de continuer leur action...

Le combat n'est donc pas encore terminé.

La CGT demeure attentive et vigilante pour poursuivre la bataille pour que le Sénat entérine cet amendement qui correspond aux revendications de la profession parfois "enrôlée" de force.

Nous continuons de porter l'idée qu'il faut une loi spécifique **d'abrogation de tous les Ordres** professionnels et du transferts de leurs missions.

La profession n'a pas besoin d'un Ordre professionnel mais de moyens suffisants pour permettre une prise en charge de qualité de la population.

Plusieurs députés de droite ont exprimé leur soutien à l'ordre infirmier, considérant qu'il fallait un cadre pour la profession et que la suppression comportait un risque de faire s'écrouler "le château de cartes" des ordres professionnels !

A l'inverse, des députés du PS, du Front de gauche et écologiques se sont félicités de l'initiative d'Annie Le HOUEROU.

La majorité de droite au Sénat devrait en toute logique voter contre l'amendement. Mais dans le cadre de la procédure accélérée demandée par Marisol Touraine, les deux Chambres n'ont ainsi droit qu'à une seule lecture, **le dernier mot reviendra à une commission mixte paritaire ou, en cas d'échec d'un vote conjoint, à l'Assemblée.**



Source CGT + Internet

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavalur.fr